

Moulin de la Fougère à Champvert :

Si globalement l'Aron est du domaine public entre le barrage de Cercy-la-Tour et Decize il existe néanmoins une exception au moulin de la Fougère dont certaines portions sont privées, interdite d'accès et interdite à la pêche (partie hachuré en rouge ci-dessous).

Pour ceux qui ne connaissent pas le site et pour vous éviter de vous trouver en porte-à-faux, un plan de la zone est disponible ci-dessous.

